

Article

« La fécondité incertaine »

Danielle Gauvreau

Sociologie et sociétés, vol. 26, n° 2, 1994, p. 111-126.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001291ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

La fécondité incertaine¹



DANIELLE GAUVREAU

Les tendances récentes de la fécondité au Québec offrent un contraste saisissant avec les taux observés par le passé. Quasi légendaire, la forte fécondité semble bel et bien avoir été remplacée par d'autres niveaux extrêmes, comptant cette fois parmi les plus bas. Comment expliquer les comportements récents et qu'attendre du proche avenir? La réponse à ces questions n'est pas simple et cet article ne prétend sûrement pas y apporter de réponse définitive. Tout au plus vise-t-il à éclairer certains aspects s'y rapportant, dans le but de contribuer à une meilleure compréhension des tendances actuelles et de leurs enjeux².

L'approche adoptée est d'abord historique, en référence à la fois au passé québécois et à l'expérience plus large des pays industrialisés de la transition démographique. Elle permet de poser les jalons d'un cadre d'analyse utilisé par la suite dans l'examen des conditions concrètes de réalisation du désir d'enfant. Cet examen porte sur trois éléments centraux envisagés d'abord séparément, puis dans leurs interrelations : les modalités de la fécondité, le couple et le travail. Il repose sur une synthèse d'études récentes menées sur ces différents thèmes. La discussion des aspects politiques liés aux tendances actuelles est volontairement reléguée dans une dernière partie, de façon à ancrer les paramètres du débat dans les conditions concrètes examinées dans un premier temps.

1. UN PEU D'HISTOIRE POUR MIEUX SITUER LE PRÉSENT

Plusieurs indices témoignent des changements spectaculaires intervenus dans les conditions de reproduction³ de la population québécoise, que la comparaison soit effectuée avec le passé lointain ou avec le passé plus récent. L'un de ceux souvent utilisés pour l'illustrer consiste dans le nombre d'enfants mis au monde en moyenne par chaque femme d'une

1. La préparation finale de ce texte a bénéficié des commentaires de nombreuses personnes, dont les personnes présentes à un séminaire donné à l'université Concordia et les évaluateurs anonymes de la revue. Je les en remercie et tiens à préciser que je demeure évidemment seule responsable du contenu du texte.

2. Cet article constitue donc une sorte de complément au bilan déjà tracé pour une période antérieure (GAUVREAU, 1991b), dans lequel je n'avais fait qu'esquisser certains traits relatifs à la période actuelle.

3. Entendu ici au sens démographique de processus de renouvellement des générations.

génération donnée, lequel est passé de près de six enfants pour les femmes nées au milieu du XIX^e siècle à environ trois chez celles nées dans le premier quart du XX^e siècle, puis à un chiffre probable de moins de deux enfants pour les femmes nées au début des années cinquante (Henripin, 1968; Rochon, 1989). D'autres signes apparaissent dans le calendrier des naissances. Alors que dans le passé le mariage était le plus souvent suivi dans de brefs délais de la naissance du premier enfant⁴, cela n'est plus le cas aujourd'hui, sauf peut-être lorsque le mariage suit une période de cohabitation et qu'il vise justement à légaliser l'union en prévision de la naissance d'un enfant. Mais le lien entre les deux phénomènes est alors bien différent et les motifs juridiques pour justifier une telle décision ont à toutes fins utiles disparu. De plus en plus de naissances se produisent d'ailleurs hors mariage (plus du tiers), une situation radicalement différente de l'expérience pas si lointaine du Québec.

Située dans une perspective historique de long terme, la baisse de la fécondité des trente dernières années apparaît comme le prolongement, jusqu'à des niveaux sans précédent au Québec, de la baisse enclenchée depuis la fin du XIX^e siècle, interrompue seulement par le *baby-boom* de l'après-guerre. Le recours au passé s'avère donc utile pour comprendre des changements ayant vraisemblablement pris racine dans une période plus lointaine, cela même si certains voient dans les difficultés récentes du couple et de la famille une seconde révolution démographique mettant en cause les fondements mêmes de ces institutions. Depuis la fin du XIX^e siècle, les changements dans l'ampleur, le calendrier et les modalités de la fécondité se sont inscrits dans un contexte où des transformations importantes affectaient la famille, modifiant entre autres les rôles dévolus aux hommes et aux femmes et le cadre dans lequel ils les exerçaient. Au-delà des différences de nombres évoquées plus haut, c'est donc l'ensemble des conditions de reproduction liées à la fécondité qui s'est constamment trouvé modifié.

L'intérêt pour le passé plus lointain est également motivé par une autre raison. Au moment de s'interroger sur les tendances récentes, il paraît en effet important de faire état des théories ayant déjà été avancées pour en expliquer l'évolution passée : quels facteurs sont généralement associés à des changements de fécondité, quels modèles sont proposés pour en rendre compte ? Ces questions sont d'autant plus pertinentes que l'évolution enregistrée au Québec depuis la seconde moitié du XIX^e siècle participe d'un mouvement beaucoup plus large ayant touché, suivant des modalités variables, tous les pays industrialisés. Or, pour expliquer cette évolution générale, il n'existe pas à proprement parler de théorie complète permettant de rendre compte de façon satisfaisante de toutes les expériences.

La théorie de la transition démographique fut d'abord proposée pour expliquer les changements enregistrés, au XIX^e siècle surtout, par plusieurs pays européens⁵. Elle postulait que la baisse de la fécondité suivait celle de la mortalité, dans une sorte d'ajustement mécanique provoqué par le fait que les couples n'avaient plus besoin de mettre au monde autant d'enfants pour qu'un nombre suffisant d'entre eux survivent. Ce modèle paraît logique et il a probablement motivé une part du changement, mais des analyses plus fines ainsi que plusieurs contre-exemples en compromettent le pouvoir explicatif⁶. Au-delà de cette explication purement démographique, deux grands groupes de facteurs ont par ailleurs été invoqués pour rendre compte de la transition : les facteurs culturels, liés entre autres à la diffusion d'attitudes et de pratiques favorisant la contraception, et les facteurs économiques, associés à l'industrialisation et à l'urbanisation⁷. Généralement présentés comme des explications antagonistes, ces deux

4. Par exemple, à Québec au XVIII^e siècle, 50 % des couples avaient déjà un premier enfant après seulement un an de mariage, ceci impliquant une conception durant les trois premiers mois de l'union (GAUVREAU, 1991a).

5. Il n'est pas question ici de faire un examen approfondi de cette théorie, mais bien plutôt d'en rappeler brièvement certains éléments ainsi que les développements récents. Pour un aperçu plus complet, les lecteurs pourront entre autres consulter les ouvrages de CHESNAIS (1986) ainsi que de COALE et WATKINS (1986).

6. À commencer par le Canada anglais et les États-Unis, où la baisse de la fécondité s'amorce en plusieurs endroits au milieu du XIX^e siècle, avant que la mortalité ne connaisse de baisse véritable (voir par exemple McINNIS, 1992).

7. Ce grand groupe de causes ayant lui-même donné lieu à de nombreuses formulations, tant au niveau microéconomique que macroéconomique.

types de facteurs font maintenant l'objet d'une tentative d'intégration de la part de certains auteurs, à la suite entre autres d'un réexamen de l'expérience historique occidentale et de l'expérience récente des pays du tiers-monde⁸.

Dans une reformulation bien connue de la théorie de la transition démographique, Caldwell (1982) a aussi fait appel à ces deux grands groupes de causes. Sa théorie, basée sur l'inversion des flux de richesses entre parents et enfants, postule l'existence de deux types de régimes démographiques : le premier, valable pour le passé, où les enfants constituent un avantage économique pour les parents, et le second, dans lequel sont entrés les pays industrialisés à des dates variables, où le flux des richesses est inversé, allant désormais des parents vers les enfants. Essentiellement décrit comme un changement économique, le passage de l'un à l'autre repose néanmoins sur des facteurs culturels qui conditionnent l'évolution spécifique de chaque société.

Malgré une certaine ambiguïté concernant la prépondérance des facteurs économiques ou culturels dans le passage d'un régime à l'autre, la formulation de Caldwell recèle plusieurs éléments intéressants. Dans le cas spécifique du Québec, le rôle dévolu aux aspects culturels dans la théorie pourrait se combiner avantageusement à une étude des facteurs économiques et sociaux pour expliquer le calendrier de la baisse de la fécondité, plus tardive ici que dans le reste du Canada ou aux États-Unis⁹. Mais l'élément le plus intéressant pour la période récente consiste à voir dans le régime démographique dans lequel nous sommes entrés il y a plusieurs décennies une situation où la logique économique, au niveau individuel et familial, commande ultimement de n'avoir aucun enfant. La question cruciale concerne alors les raisons, probablement de type psycho-affectif, qui continuent de motiver les individus et les couples à avoir des enfants.

Scrutant les bases économiques des décisions de fécondité, il faut faire état de transformations évoquées de façon centrale dans plusieurs explications de la transition démographique. Elles découlent directement de l'industrialisation et renvoient à la séparation des sphères de production et de reproduction avec l'introduction du travail industriel et du salariat. Auparavant imbriquées dans la famille et l'exploitation familiale, en dépit de rôles différenciés suivant le sexe, ces deux composantes essentielles de la reproduction sociale relèvent dorénavant de deux lieux différents¹⁰. Le cloisonnement progressif des univers de travail domestique et de travail salarié lié à la production importe en ce qu'il paraît compromettre la logique économique des décisions de fécondité, au plan individuel. En effet, le travail de production s'effectuant désormais ailleurs que dans la famille, les incitatifs directs à la fécondité tendent à disparaître, sans qu'il en soit de même au niveau collectif.

Cet aspect des conditions de reproduction paraît toujours important aujourd'hui, alors que l'articulation des univers de travail domestique et salarié connaît justement des réaménagements majeurs. Certes, la frontière entre les deux existe toujours et elle n'a jamais été étanche¹¹. Mais avec l'augmentation de la présence des femmes en emploi, la situation prend de plus en plus l'allure d'un va-et-vient quotidien où les femmes assument concrètement la jonction entre l'univers domestique et le marché du travail. Ces transformations revêtent à n'en pas douter une signification théorique qu'il faut analyser plus à fond. Bien plus, les conditions concrètes dans lesquelles elle sont vécues paraissent de plus en plus susceptibles d'éroder les bases affectives et sociales des décisions de fécondité. Aussi cette question de l'articulation entre travail de reproduction et travail lié à la production constitue-t-elle un élément central de l'argumentation de ce texte.

8. Voir entre autres OPPENHEIM MASON (1992), qui le fait à partir d'une critique des explications culturalistes. Voir aussi PICHÉ et POIRIER (1990), qui faisaient récemment état d'un constat semblable.

9. Les facteurs invoqués jusqu'à maintenant pour rendre compte de ces différences ont été de nature presque exclusivement culturelle, mais on note depuis peu la formulation d'hypothèses à caractère social plus englobant (voir par exemple FOURNIER, 1989; BOUCHARD et LALOU, 1993).

10. Voir entre autres l'analyse qu'en fait DANDURAND (1981).

11. La responsabilité des femmes en matière de travail domestique n'en a jamais empêché certaines, surtout les célibataires, d'occuper une place sur le marché du travail, particulièrement importante durant les guerres.

Il ne peut être question de fécondité et de travail sans parler du couple. La première raison à cela tient au fait que la naissance des enfants résulte rarement de la décision d'un parent décidant seul d'avoir un enfant, cela même si les nouvelles techniques de reproduction ouvrent certaines possibilités à cet égard. Bref, les enfants naissent généralement dans le cadre d'unions, officiellement constituées ou non, et leur venue résulte le plus souvent de la décision de deux individus. Or, il est indéniable que les rapports hommes-femmes ont été soumis ces dernières années à toutes sortes de bouleversements dont l'impact sur le processus des décisions de fécondité doit être pris en compte. Un autre aspect renvoie au fait que, à travers le travail salarié des femmes ou des hommes, c'est la jonction économique avec l'unité familiale dont le couple constitue la base qui s'effectue en fait, ceci quelle qu'en soit la forme : couple avec ou sans enfants, famille monoparentale, etc. La présence des femmes en emploi est d'ailleurs en bonne partie motivée par des raisons économiques, ces motifs étant devenus encore plus impératifs à la suite de ruptures où la femme ressent durement la nécessité de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants.

Ma réflexion s'articule donc dans ce texte autour de trois éléments : fécondité, travail et couple. Elle rejoint à cet égard les appels lancés récemment par quelques auteurs pour une meilleure intégration de ces trois composantes (McDaniel, 1989; Kempeneers, 1992; Desrosiers et Le Bourdais, 1993). Les sections suivantes les examinent tour à tour séparément afin d'en résumer les tendances. Quoiqu'elles soient bien connues dans leurs grandes lignes, ma propre lecture vise à en souligner les aspects moins visibles mais non moins déterminants pour en comprendre la dynamique et le sens. Les relations entre ces trois éléments font l'objet de la partie suivante, tandis que le bilan de cet examen est tracé en conclusion en y intégrant une perspective politique.

2. DES ENFANTS? OUI... MAIS COMBIEN?

Les discussions sur les tendances récentes de la fécondité s'articulent le plus souvent autour de la question de la baisse, c'est-à-dire autour des motifs pour ne pas avoir davantage d'enfants. Cela tient sûrement au fait que c'est là l'évolution marquante par rapport au passé mais témoigne sans doute aussi d'une certaine réticence à inverser les termes de la question pour s'interroger plutôt sur les raisons d'avoir des enfants. Or, si, comme Caldwell le propose, le régime démographique actuel conduit à n'avoir aucun enfant, il paraît opportun de s'interroger sur les motifs s'opposant à cette tendance. Cela paraît d'ailleurs refléter davantage le processus de décision des individus et des couples, dont les projets en cette matière évoluent en fonction d'un ensemble complexe de facteurs.

Commençons par examiner les comportements récents. La proportion de femmes sans enfants a connu une augmentation, passant de près de 10 % pour les femmes nées entre les années 1930 et 1945 à un chiffre attendu de près du double pour les femmes nées au début des années 1950 (Rochon, 1991, p. 76). Sans constituer un record pour le Québec¹², ce chiffre est élevé et témoigne d'une augmentation importante. Il recouvre cependant des réalités variées allant du choix assumé consciemment, encore rare selon les enquêtes, à un ensemble de situations involontaires résultant de plusieurs éléments : stérilité totale ou partielle, phénomène ancien mais peut-être plus fréquent maintenant que par le passé¹³; stérilité secondaire, probablement plus marquée elle aussi suite à une prévalence accrue des maladies vénériennes et aux complications résultant de l'utilisation de certains contraceptifs; enfin, concrétisation du désir d'enfant rendue difficile par un contrôle extrême de la fécondité, lequel finit par réduire le temps disponible et parfois nécessaire pour réaliser les projets de fécondité.

12. Il était à peu près le même pour les femmes nées vers 1910-1915 et ayant vécu leur jeunesse au cours de la Crise (ROCHON, 1989).

13. C'est ce que suggèrent par exemple les études indiquant une baisse dans le compte des spermatozoïdes chez les adultes masculins.

Au plan des attitudes, plusieurs enquêtes menées au Québec ou ailleurs suggèrent que le désir d'enfant est toujours présent chez les individus (Balakrishnan *et al.*, 1993; Matthews et Beaujot, 1993; Jacobson et Heaton, 1991). Dans cette dernière étude américaine, par exemple, seules les personnes âgées de 35 ans ou plus, jamais mariées et toujours sans enfants, affichaient un pourcentage relativement élevé ne désirant pas d'enfants, soit 20 %, ce qui en laisse tout de même une forte majorité qui disent en souhaiter, malgré une situation objective peu propice. Tenons donc pour acquis que le désir d'enfant est toujours présent chez la plupart des individus et tentons de saisir les modalités suivant lesquelles il s'exprime.

Le calendrier de la fécondité, c'est-à-dire l'âge auquel les femmes ont leurs enfants, en particulier le premier, a récemment connu des fluctuations importantes allant dans le sens d'un déplacement vers des âges plus élevés. Cela s'est traduit entre autres par une hausse des taux de fécondité de premier rang chez les femmes de 30 ans et plus (Rochon, 1991; Statistique Canada, 1992a) ainsi que par des proportions plus élevées de femmes sans enfants chez les plus jeunes (Rao, 1987). Même si ces chiffres ne préjugent en rien du nombre d'enfants auxquels ces femmes donneront ultimement naissance, ils ouvrent la porte à des indices globaux plus faibles, que ce soit parce que les femmes ne parviennent pas à réaliser leurs projets dans le temps disponible ou qu'elles les révisent plutôt à la baisse avec le temps.

Après avoir atteint leurs niveaux les plus bas au milieu des années 1980 (1,4 enfant par femme), les indices de fécondité du moment ont connu une certaine remontée au Québec, pour se situer plutôt à 1,6 depuis le début de la dernière décennie¹⁴. L'augmentation observée a touché tous les rangs de naissance, le premier plus que les autres toutefois. Sur la base des comportements récents, on peut donc s'attendre à ce que les femmes nées au milieu des années 1950 donnent naissance en moyenne à 1,6 enfant : entre 75 % et 80 % de ces femmes auraient un premier enfant, 75 % de celles-ci en auraient un second, tandis que le tiers seulement de ces dernières en auraient un troisième (Rochon, 1991). Les niveaux plus faibles de fécondité résultent donc en partie d'une augmentation de la proportion des femmes sans enfants, mais ils résultent surtout de la faible proportion de femmes donnant naissance à trois enfants ou plus.

Il est difficile de savoir si ces comportements correspondent à ce que les femmes et leurs conjoints souhaitent le plus profondément. À tout le moins peut-on dire que si ce n'est pas le cas, ces frustrations ne s'expriment pas de façon évidente présentement dans la société québécoise. Beaucoup plus visible au contraire est la détermination des Québécoises et Québécois à contrôler le nombre de leurs enfants par le recours à des moyens très sûrs, voire définitifs. Même si ces décisions ne vont pas sans quelque regret (Marcil-Gratton, 1987), il faut rappeler les fortes proportions de femmes stérilisées enregistrées même parmi les jeunes femmes : 38 % chez les 30-34 ans en 1987 (Enquête Santé Québec, résultat rapporté par Rochon, 1991, p. 86), le Canada détenant même le record du plus haut taux de stérilisation au monde (Balakrishnan *et al.*, 1993)! Ces pratiques commencent dès le plus jeune âge, comme l'atteste la proportion de 50 % des filles âgées de 18 ans prenant la pilule en 1987 (Rochon, 1991). Elles témoignent du lien de plus en plus ténu entre sexualité et procréation. Elles témoignent aussi du fait que l'on est passé d'une situation où les femmes et les couples étaient constamment soumis au risque de conception et ne parvenaient que bien imparfaitement à s'y soustraire à une situation inverse où la volonté de concevoir appelle une décision et un geste concret, parfois même une action plus soutenue.

Et pourtant, en dépit de ce contrôle, tout n'est pas qu'affaire de choix en matière de fécondité. Comme le souligne fort justement McDaniel (1989), il faut revoir cette idée que la procréation fait maintenant l'objet d'un contrôle quasi total. D'un côté, il n'existe pas de moyen de contraception parfait, l'efficacité de chacun d'eux étant toujours soumise à un ensemble de facteurs physiques et humains; et, à l'inverse, le contrôle n'est pas total non plus lorsque vient le temps de concevoir, bien souvent à une date prédéterminée. Cette dernière

14. Ils sont toujours un peu inférieurs à ceux du Canada (1,8) et comptent parmi les plus faibles du monde industrialisé (BALAKRISHNAN *et al.*, 1993).

situation a d'ailleurs conduit à une définition de plus en plus large des problèmes de stérilité (Rochon, 1986).

Toutes ces situations sont à l'origine d'une variabilité importante, non seulement dans l'issue des projets de fécondité, mais aussi dans l'expérience même de la maternité par les femmes. Comme Balakrishnan *et al.* (1993) le soulignent, l'homogénéisation des comportements (deux enfants par couple) ne s'est pas accompagnée d'une homogénéisation des expériences, alors qu'on assistait à une sorte d'éclatement des itinéraires possibles. Ainsi y a-t-il une grande différence entre l'adolescente vivant une grossesse non désirée qu'elle choisit de ne pas mener à terme et la femme de 35 ans qui finit par se retrouver enceinte après de nombreux mois d'attente et plusieurs années consacrées à faire sa place sur le marché du travail. On voit poindre là les facteurs de différenciation des comportements actuels de fécondité : l'âge d'abord, le calendrier des grossesses étant différent de celui des naissances (Rochon, 1989); le statut des femmes à l'emploi et leur niveau d'instruction, sans compter des variables comme l'habitat et la religiosité; enfin aussi, la situation matrimoniale (Balakrishnan *et al.*, 1993; Jacobson et Heaton, 1991; Rao et Balakrishnan, 1988).

3. LES MÉANDRES DES PARCOURS AMOUREUX

De plus en plus étrangère à des motifs de nature économique, la décision d'avoir un enfant paraît plutôt refléter des aspirations personnelles de nature affective et, élément important, l'expression d'une certaine permanence de l'engagement amoureux (Roussel, 1989). Mais les tendances récentes en cette dernière matière témoignant toutes d'une fragilité accrue du lien amoureux — nuptialité officielle en baisse, prolifération des unions de fait, réputées moins stables, et taux élevés de divorce — il importe de les examiner de plus près.

Non moins populaire qu'avant, la vie en couple paraît plutôt emprunter des voies différentes. Le mariage, célébré auparavant au cours de la vingtaine pour la majorité des individus, fait place de plus en plus à l'union de fait. La nuptialité officielle se retrouve en baisse et l'âge moyen au premier mariage augmente en conséquence (Balakrishnan *et al.*, 1993). Tous les pays industrialisés ont été touchés par cette tendance, observée d'abord dans les pays scandinaves. Au Canada, le Québec se distingue avec le plus haut pourcentage de couples vivant en union de fait, soit 21,7 % comparativement à 13,5 % en 1991 pour le Canada (Statistique Canada, 1992a). Alors que ces unions étaient souvent temporaires, donnant lieu à des mariages lorsque la situation se prolongeait, on a assisté au cours des dernières années à une modification de ces comportements : au Québec et dans plusieurs autres pays, une fraction non négligeable des unions de fait a gagné en permanence et la naissance d'enfants est devenue un phénomène plus courant au sein de ces couples.

Il est difficile de savoir ce que recouvrent exactement ces nouvelles tendances : un simple changement de forme ou un changement profond de sens, une remise en cause du mariage ou du couple en tant que tel? Certains indices suggèrent qu'il s'agit plutôt d'un changement de forme, par exemple le fait que les attitudes des cohabitantes face au mariage et à la famille ne diffèrent guère de celles des femmes mariées, suivant une enquête récente réalisée au Canada (Balakrishnan *et al.*, 1993). On note toutefois une exception importante, puisque les cohabitantes affichaient dans cette enquête des attitudes en faveur d'un nombre moins élevé d'enfants. D'autres chercheurs y décèlent une situation intermédiaire entre le célibat et le mariage, une façon différente de vivre à deux où les individus cherchent à préserver davantage leur autonomie (Rindfuss et Vandenheuvel, 1990). Une chose paraît à tout le moins certaine, c'est que ces nouveaux modèles ne recouvrent pas une réalité unique : cohabitation juvénile, prélude ou test avant le mariage, union éphémère ou union stable, ne sont que quelques-uns des sens que l'on peut donner à ces nouvelles situations (Roussel, 1989; Villeneuve-Gokalp, 1990; Rindfuss et Vandenheuvel, 1990; Desrosiers et Le Bourdais, 1993).

Conclues suivant des modèles plus variés, les unions sont aussi devenues plus fragiles. Dans les cas d'unions officielles et lorsque la rupture est elle aussi sanctionnée par la loi, on s'attend à ce que le phénomène touche près de 40 % des unions parmi les cohortes récentes

de mariage (Statistique Canada, 1992b). Or, les unions de fait sont encore plus fragiles (voir entre autres Le Bourdais et Desrosiers, 1988), ce qui suggère que le chiffre précédent ne serait qu'un minimum. Bien qu'encore imparfaits dans le cas des unions de fait, ces indices de mobilité matrimoniale sont suffisamment élevés pour susciter une réflexion sur les motifs sous-jacents à ces comportements.

Les facteurs associés à une probabilité accrue de rupture d'union sont relativement bien connus : jeune âge au mariage, enfant né ou conçu avant l'union, cohabitation (sans mariage ou suivie d'un mariage), âge plus jeune et faible durée de l'union, femme active sur le marché de l'emploi durant une longue période (White, 1990; Le Bourdais et Desrosiers, 1988). Mais l'explication s'avère en ce domaine plus difficile que la prédiction. Dans un excellent bilan des études récentes sur le divorce, White (1990) identifie de nombreuses voies où la recherche s'impose, en ayant recours à des problématiques renouvelées. Elle signale notamment, à l'échelle micro, la nécessité de comprendre les mécanismes à travers lesquels l'action des facteurs précédents se fait sentir, l'adultère ou l'alcoolisme par exemple, ou encore l'importance d'aborder la question du mariage, y compris sa rupture, sous l'angle des attentes respectives des hommes et des femmes s'y engageant. Concernant ce dernier aspect, les circonstances différentes dans lesquelles les unions sont rompues par les femmes ou les hommes tendent à accréditer la pertinence d'une telle approche, tout comme la variabilité des perceptions quant aux bénéfices du mariage pour chacun des conjoints¹⁵. Encore largement inexplorée, cette piste mène directement à la question des rapports hommes/femmes, secoués comme on le sait par de nombreux bouleversements récents.

4. UN MARCHÉ DU TRAVAIL TRANSFORMÉ

L'un de ces bouleversements réside sans nul doute dans la transformation importante du rôle des femmes dans la société d'aujourd'hui. De toute évidence, celui-ci se définit de moins en moins exclusivement en fonction du travail de reproduction ou de production à l'intérieur de la sphère domestique, et davantage par rapport au marché salarié de l'emploi. Les femmes sont maintenant largement présentes sur le marché du travail, dans des proportions de plus en plus élevées pour les plus jeunes (proportions à peine supérieures à celles des hommes), même lorsqu'elles vivent en couples et ont de jeunes enfants. Par exemple, les taux d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire sont passés de 22 % en 1971 à 44 % en 1981 et à 62 % en 1991 (Conseil de la famille, 1993).

Malgré des changements spectaculaires et vraisemblablement durables, la présence des femmes en emploi se différencie toujours de celle des hommes et elle paraît encore précaire à certains égards. Cela tient d'abord aux retraits prolongés du marché du travail (plus d'un an) qui affectent quatre fois plus les femmes que les hommes (Kempeneers, 1992). Le fait d'être mère y est relié de façon importante, mais les femmes sans enfants expérimentent aussi plus souvent ce type de discontinuité, situation suggérant que d'autres caractéristiques du marché du travail ou du travail domestique effectué par les femmes sont en cause ici. La spécificité de la situation des femmes en emploi tient aussi à d'autres éléments : le travail à temps partiel, lui aussi plus fréquent chez les femmes et en partie motivé par la présence d'enfants, mais souhaité par certaines d'entre elles seulement; la segmentation du marché du travail et, enfin, la persistance d'inégalités salariales (Kempeneers, 1992; Desrosiers et Le Bourdais, 1991).

En dépit de son caractère encore instable, la présence des femmes en emploi constitue selon la plupart des observateurs un phénomène irréversible, susceptible de progresser encore au cours des prochaines années. En plus de correspondre à des aspirations personnelles profondes pour une proportion importante de femmes, cette tendance répond à des impératifs économiques évidents, à l'échelle du marché de l'emploi comme à celle des individus. Dans

15. Voir respectivement DANDURAND et SAINT-JEAN (1990) et MATTHEWS et BEAUJOT (1993), qui rapportent des résultats allant dans ce sens.

ce dernier cas, les motifs renvoient tout autant à la volonté des couples d'augmenter leurs revenus pour satisfaire leurs besoins qu'à la nécessité pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale de subvenir aux besoins du ménage, ou encore à la volonté des femmes d'assurer leur indépendance économique, quelle que soit leur situation matrimoniale. Les statistiques récentes relatives aux clientèles étudiantes dans les collèges et les universités renforcent d'ailleurs l'hypothèse de l'inévitabilité de la présence des femmes en emploi, celles-ci dépassant maintenant en nombre leurs collègues masculins dans plusieurs domaines de formation.

5. DES RAPPORTS ENTRE COUPLE, FÉCONDITÉ ET TRAVAIL

Les trois éléments centraux de cet article — fécondité, couple et travail — ont jusqu'à maintenant été abordés de façon indépendante. Cette approche est justifiée dans la mesure où ils paraissent constituer de plus en plus des univers fragmentés, difficiles à concilier, à la suite de l'éclatement des modèles dans chacun d'eux, mais elle a aussi quelque chose d'artificiel puisque dans la réalité ces éléments sont imbriqués et interagissent en de multiples situations. La partie suivante s'intéresse à ces interrelations, sur la base des connaissances acquises jusqu'à maintenant.

NUPTIALITÉ ET FÉCONDITÉ

Bien que le lien entre nuptialité et fécondité existe toujours, il n'a probablement jamais été aussi relâché. Attestant d'abord son existence, un chiffre se rapportant aux données de 1987 indique que moins de 10 % des femmes ne vivaient pas en couple au moment de donner naissance à un enfant (Rochon, 1989). On en déduit, et cela correspond à une réalité connue, que peu de femmes font le choix de mettre un enfant au monde seules, et ce en dépit des changements sociaux et techniques (les nouvelles technologies de la reproduction) ouvrant la porte à cette possibilité¹⁶. Le pourcentage varie toutefois grandement selon l'âge, les proportions étant beaucoup plus élevées chez les très jeunes femmes. Cette dernière situation traduit l'envers de la relation précédente, c'est-à-dire l'existence d'un lien de plus en plus ténu entre nuptialité et fécondité, tout comme d'ailleurs entre sexualité et procréation (McDaniel, 1989; Balakrishnan *et al.*, 1993).

Le temps où se marier signifiait automatiquement être exposé au risque de devenir parent et où, à l'inverse, la quasi-totalité des enfants naissaient dans le cadre d'unions sanctionnées par le mariage paraît en effet bel et bien révolu. La contraception ainsi que la mise en place de modèles de nuptialité différents ont profondément modifié les analyses habituelles du lien entre ces deux phénomènes, présentées dans tous les bons manuels de démographie¹⁷. La dynamique entre formation des unions, naissance du premier enfant et naissance des enfants ultérieurs est devenue plus complexe, empruntant des voies multiples où les deux conjoints ne sont d'ailleurs pas toujours les mêmes. Comme le soulignent quelques auteurs (Rajulton et Balakrishnan, 1990; Balakrishnan *et al.*, 1993; Desrosiers et Le Bourdais, 1993), cette nouvelle réalité appelle même une approche méthodologique différente, davantage axée sur l'analyse des séquences et le calendrier des événements.

Au Québec, l'évolution du nombre de naissances hors mariage fut particulièrement spectaculaire : au cours des années 1980, la proportion de ces naissances est passée de moins de 15 % à plus de 35 %. Il s'agit là du chiffre le plus élevé au Canada, un résultat qui s'accorde bien avec la plus forte proportion d'unions de fait également enregistrée au Québec. La même tendance se manifeste dans plusieurs pays du monde industrialisé¹⁸. Mais en dépit de l'augmentation de la proportion des naissances provenant d'unions de fait, cette forme d'unions

16. Et cela aussi pour les hommes, à la limite.

17. Ce qui n'empêche pas l'âge au mariage d'expliquer encore une part non négligeable de la variance de la fécondité cumulée (BALAKRISHNAN *et al.*, 1993).

18. Pour l'Europe, voir par exemple ROUSSEL (1989).

demeure toujours associée à des niveaux plus faibles de fécondité (Rajulton et Balakrishnan, 1990). Doit-on voir là une situation transitoire qui pourrait se modifier prochainement, ou plutôt le signe d'aspirations différentes en matière de procréation? Le fait que les femmes cohabitantes affichent une attitude différente face aux enfants paraît militer dans le sens de la seconde hypothèse (Lapierre-Adamcyk *et al.*, 1987), tout comme le fait que les femmes vivant en union de fait soient davantage présentes sur le marché du travail. Ceci dit, ces comportements sont encore trop récents pour ne pas être affectés dans l'avenir par quelque modification inattendue.

La relation entre divorce et fécondité paraît plus difficile à établir et peu d'études l'ont abordée de façon spécifique. Logiquement, la montée du premier devrait être associée à une diminution de la seconde, étant donné la période plus courte d'exposition au risque de concevoir. Mais le recours intensif à la contraception altère la relation précédente, qui apparaît alors beaucoup trop mécanique. Le lien entre les deux réside en effet aussi dans l'ajournement des projets de fécondité à cause d'un divorce pressenti, ou dans l'ajustement préalable à la baisse des projets de fécondité en fonction du risque général de rupture propre à toutes les unions.

Au total, on retient de ce qui précède l'image d'une situation où projets amoureux et projets de fécondité ne se concrétisent plus suivant une séquence unique et linéaire; ils sont toujours liés cependant et apparaissent même de plus en plus comme devant être menés de front, quasi en concurrence dans certaines situations extrêmes. En plus de conduire à une remise en question méthodologique de l'analyse du lien entre nuptialité et fécondité, ces transformations nous convient à une réflexion sur les aspirations profondes des femmes et des hommes qui sont confrontés à ces nouvelles situations et font des choix de vie différents de ceux des générations précédentes.

FÉCONDITÉ ET TRAVAIL

La relation négative existant entre fécondité et travail de la femme est bien connue, ce dernier facteur constituant même un des meilleurs indices de prédiction des niveaux de fécondité (Balakrishnan *et al.*, 1993). La direction de causalité dans la relation paraît cependant plus difficile à établir¹⁹ et, étant donné le caractère apparemment irrémédiable de la situation de travail des femmes, mieux vaut peut-être se consacrer en priorité à l'examen d'autres aspects de cette question. Ainsi, les conditions dans lesquelles doit se vivre la conciliation concrète des rôles de parent et de travailleur (le plus souvent de mère et de travailleuse) sont bien connues et elles soulèvent de nombreux problèmes, sans cesse étalés dans les médias de tous genres. Sans reprendre en détail la liste des sujets de récrimination des parents travailleurs, rappelons simplement l'avis sévère émis récemment par le Conseil de la famille concernant les services de garde au Québec (1993), lequel fait état des problèmes de manque de places²⁰, d'insuffisance de l'aide financière, limitée aux services de garde régis, et des problèmes de qualité liés à certains types de services. Or il ne s'agit là que d'une facette d'un problème plus vaste qui touche encore, malgré certains progrès, les droits des travailleuses enceintes ou encore la question des congés parentaux.

Pour y faire face, les parents font preuve de stratégies variables suivant les situations (famille monoparentale ou non) et les ressources disponibles : retrait prolongé du marché du travail ou travail à temps partiel, bien que ces deux réalités ne soient pas uniquement motivées par les exigences de la vie familiale; horaire de travail différent pour chacun des deux conjoints; gamme variée d'arrangements pour la garde des enfants, en fonction de leur âge (préscolaire ou non), de la disponibilité de parents (souvent la mère d'un des conjoints) ou de voisins, etc. L'éventail des solutions dépend aussi du type d'emploi occupé par la femme (Kempeneers, 1992) et, plus globalement, du statut social de la famille.

19. Certains auteurs suggèrent même qu'une telle relation existe précisément à cause de l'impossibilité actuelle de concilier les deux rôles (MATTHEWS et BEAUJOT, 1993).

20. Selon les données contenues dans cet avis, près de 50 % des enfants d'âge préscolaire ont besoin des services de garde, ceci à temps plein dans 70 % des cas.

On a du mal, en examinant cette situation, à y voir l'image d'une société soucieuse de ses enfants et des conditions dans lesquelles ils naissent et grandissent. Plus évidentes sont les marques d'une arrivée des femmes sur le marché du travail qui s'est faite comme si elles n'assumaient pas aussi un rôle de reproduction. Certains problèmes ont certes été corrigés avec le temps, mais la logique est restée celle du marché de l'emploi non adapté aux contraintes de la vie familiale. Profondément modifiée par rapport au temps où les mères travaillaient d'abord et avant tout à la maison, l'articulation entre sphère domestique et sphère du travail salarié se fait mal, reposant presque essentiellement sur des solutions et des ressources individuelles.

Selon certains, cette situation agit directement sur les niveaux de fécondité et pourrait nous entraîner encore plus loin dans la voie des faibles taux²¹. Même en faisant preuve de prudence, il est impossible de ne pas voir dans les conditions précédentes un frein à la concrétisation des projets de fécondité, agissant durant la période cruciale où ces projets évoluent pour devenir définitifs. Des analyses récentes concernant les jeunes femmes entrées depuis peu sur le marché du travail suggèrent d'ailleurs des réaménagements en constante évolution : ainsi le lien entre présence d'enfants et vie professionnelle paraît-il plus ténu pour les jeunes femmes que pour leurs aînées, et on décèle chez les premières un certain report de leurs projets de fécondité (Le Bourdais et Desrosiers, 1988; Kempeneers, 1992). De nombreux signes témoignent donc du caractère absolument crucial de ces questions²².

NUPTIALITÉ ET TRAVAIL

Le troisième et dernier terme de l'examen des relations entre fécondité, couple et travail a trait à l'association entre nuptialité et travail, qui fait ici l'objet d'un bref examen.

Il faut savoir à cet égard que le mariage demeure associé pour les femmes à des probabilités réduites d'occuper un emploi, en dépit de l'atténuation récente des écarts avec les femmes seules (Le Bourdais et Desrosiers, 1988). La situation inverse vaut pour les hommes, un fait troublant qui suggère qu'hommes et femmes donnent à leur union un sens différent. Ainsi, les motifs économiques seraient plus importants dans le choix des femmes de se marier, mais cette dynamique mal connue mériterait en fait un examen plus approfondi (McDaniel, 1989). Les unions de fait sont quant à elles au contraire associées à une plus grande propension des femmes à occuper un emploi (Le Bourdais et Desrosiers, 1988). Ce résultat traduit vraisemblablement un phénomène de sélection des femmes et des hommes formant un couple sans être mariés, ainsi que l'existence d'un rapport faisant plus de place à l'autonomie des conjoints, celle des femmes en particulier. Connaissant la relation négative existant entre fécondité et emploi des femmes, on ne s'étonne pas que ce deuxième type d'union soit moins prolifique.

6. DES PROBLÈMES ET DES SOLUTIONS

L'examen précédent a servi à poser des éléments essentiels du cadre dans lequel les individus et les couples élaborent et réalisent leurs projets de fécondité. Ces éléments constituent en quelque sorte les conditions concrètes, mélange à la fois de contraintes et de choix, dans lesquelles ces projets se réalisent. Il est temps maintenant de les situer dans un contexte plus large, en rapport avec les préoccupations qui guident les choix de politiques en cette matière.

Le Québec est un lieu où ces questions ont été assez largement débattues au cours des dernières années et où des mesures ont été adoptées en vue de favoriser un relèvement de

21. Voir par exemple CALDWELL : « (1982) p. 268, l'élément le plus important agissant à la baisse sur la fécondité réside dans l'opposition entre les aspirations de travail des femmes et la maternité ». (Nous traduisons librement : 1982 p. 265.)

22. Voir à cet effet la section consacrée à ces questions dans un colloque organisé par le Conseil du statut de la femme (1991) ainsi que le compte rendu d'une table ronde concernant les questions de reproduction (De KONINCK et GAUVREAU, 1991).

la fécondité (Mathews, 1989; Le Bourdais et Marcil-Gratton, 1994). On peut y voir là les conséquences d'une situation démographique exceptionnelle, liée à la baisse particulièrement spectaculaire et rapide des niveaux de fécondité après le *baby-boom*, doublée d'une situation démo-linguistique fragile pour le groupe francophone à l'échelle nord-américaine. Ce sont là du moins les arguments le plus souvent invoqués, avec le vieillissement de la population, qui n'est jusqu'à maintenant qu'une conséquence de la baisse de la fécondité.

La formulation de ces politiques et l'adoption de mesures concrètes s'y rapportant n'a pas manqué de donner lieu à des critiques et des débats divers. Les spécialistes de ces questions notent un tâtonnement certain entre des objectifs relevant d'une politique familiale ou d'une politique plus strictement nataliste (Le Bourdais, 1989; Dandurand et Kempeneers, 1990); elles notent aussi une évolution en faveur du second type d'objectifs à mesure que l'on avance dans les années 1980. Le tout culmine probablement avec les mesures financières très concrètes annoncées dans le budget de 1988 et consistant en des primes à la naissance dont le montant croît avec le rang de l'enfant (surtout le troisième). De façon générale, plusieurs déplorent le peu de mesures concrètes accompagnant les énoncés d'intention. Les analystes examinant ces questions du point de vue des femmes, et les femmes elles-mêmes par la voix du Conseil du statut de la femme par exemple, se sont montrées critiques et méfiantes face à des mesures répondant bien mal aux problèmes concrets qu'elles rencontrent quotidiennement (Le Bourdais, 1989; Dandurand et Kempeneers, 1990; Conseil du statut de la femme, 1991).

Que proposer dans un tel contexte? La situation en matière de fécondité commande-t-elle l'adoption de mesures concrètes ou une révision de celles déjà en place? L'examen des conditions entourant la réalisation des projets de fécondité démontre assez clairement que certains aspects posent des problèmes bien réels auxquels il faudrait s'attaquer. Trois d'entre eux paraissent particulièrement importants: ce sont la question de l'articulation entre travail et fécondité, problème récurrent auquel des solutions encore bien insuffisantes ont été apportées; celle des ratés de la fécondité et de la contraception, responsables de grossesses non désirées ou, au contraire, de la difficulté de certains couples à procréer; et, enfin, la question de la fragilisation du rapport amoureux, encore plus délicate parce que relevant essentiellement du domaine privé.

Avant de pousser plus avant la réflexion sur la façon d'approcher ces problèmes, il n'est pas inutile d'énoncer plus clairement les prémisses sur lesquelles elle repose et les objectifs auxquels elle entend répondre (ou ne prétend justement pas répondre). Il est clair tout d'abord que l'approche privilégiée ici s'écarte de toute formulation d'objectifs en termes quantitatifs, qu'il s'agisse de nombre d'enfants par femme, de taux de croissance ou de pourcentage de personnes âgées. Outre le fait qu'aucune base objective ne permet de fixer un nombre idéal, ce type d'objectifs est écarté ici pour faire place à une problématique plus large où la fécondité apparaît comme le produit d'un ensemble de conditions sociales, et non comme une dimension autonome sur laquelle il serait possible d'agir de façon isolée. Il ne s'agit donc pas de viser un relèvement donné de la fécondité, mais plutôt de chercher prioritairement à créer les conditions susceptibles de permettre aux parents (éventuels) de mettre au monde le nombre d'enfants souhaité, quel que soit ce nombre. Il va de soi, mais il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, que la poursuite d'un tel objectif — et de tout autre objectif en la matière — ne peut se faire qu'en construisant sur la base très concrète des conditions existantes. Il serait ainsi absolument inacceptable et illusoire de chercher à imposer des mesures allant à l'encontre de ce qui paraît constituer des tendances lourdes dans les comportements récents, par exemple en cherchant à limiter le travail des femmes pour régler le problème de son articulation avec la maternité. Ces mesures seraient de toute façon vouées à l'échec.

Ces précisions étant faites, examinons les trois grands problèmes identifiés plus tôt en tentant d'ouvrir la voie à la mise en place de conditions plus propices à la réalisation du désir d'enfant. Inutile de dire que les solutions à ces problèmes ne s'imposent pas toujours d'emblée. On ne peut néanmoins faire l'économie d'un premier déblayage susceptible de contribuer à fixer les paramètres d'objectifs plus précis à poursuivre.

En dépit du contrôle généralisé exercé sur la fécondité, la réalisation effective des projets en cette matière se heurte encore à deux types de problèmes non négligeables. L'un concerne les grossesses non désirées, résultat le plus souvent d'une contraception inefficace ou carrément inexistante, surtout chez les très jeunes femmes. L'autre consiste en son envers, soit l'impossibilité pour certains couples de concevoir le nombre d'enfants souhaité, problème vraisemblablement plus fréquent aujourd'hui, mais surtout devenu plus visible dans un contexte où un contrôle de plus en plus absolu de la conception est recherché. Ces questions sont aussi cruciales que complexes, touchant des sujets délicats comme l'avortement ou les nouvelles technologies de la reproduction, des domaines où il est difficile d'établir un consensus social et plus encore de le traduire dans des lois appropriées²³. Dans l'un et l'autre cas, pourtant, il y a matière à un examen plus poussé : au plan théorique d'abord, en rapport avec la notion de contrôle dont la fécondité fait maintenant l'objet ; au plan pratique ensuite, afin d'adopter toutes les mesures pertinentes²⁴.

La question de la fragilisation du rapport amoureux nous amène sur un tout autre terrain non moins important, celui des aspirations personnelles de type affectif, qui comptent probablement parmi les motifs les plus significatifs pour expliquer le désir actuel d'enfants dans les sociétés industrialisées. Toujours présentes au niveau individuel, ces aspirations semblent l'être aussi au sein des couples, mais leur réalisation se trouve compromise par la plus grande fragilité des unions et le sens différent que certains couples tendent à donner à leur union. Ces obstacles relèvent essentiellement d'un univers privé, même si des lois sont venues sanctionner plusieurs des changements récents, et on voit mal comment il serait possible d'infléchir les tendances. À n'en pas douter, cependant, on touche là un aspect essentiel des transformations affectant les rapports hommes/femmes et, plus globalement, la famille. Ces questions demeurent mal comprises et appellent de nouvelles analyses.

Le troisième et dernier grand problème concerne la conciliation du travail et des projets de fécondité. Devenue inéluctable, la présence des femmes en emploi pose la question d'une nouvelle articulation entre les sphères de travail domestique et de travail salarié lié à la production, dorénavant fondée sur une différenciation de plus en plus ténue des rôles des femmes et des hommes. L'examen de la relation entre travail et fécondité montre qu'il s'agit là d'une question fondamentale, en même temps qu'il indique bien la distance encore à parcourir avant d'y avoir répondu de façon satisfaisante. C'est pourtant là que les solutions pourraient être le plus facilement identifiées et mises en œuvre, puisque le problème relève essentiellement de considérations sociales. Plusieurs directions peuvent être explorées simultanément et différents acteurs sont en cause. Si les femmes ont été les protagonistes des changements en matière de travail salarié, elles en ont aussi déjà largement assumé les conséquences au plan de la conciliation avec la maternité. La situation paraît donc interpeller maintenant deux autres grandes catégories d'acteurs, soit les hommes et l'État.

Comme conjoints et comme pères, les hommes sont d'abord conviés à partager plus équitablement les activités reliées à la vie des enfants. Mais ils sont aussi conviés à devenir les alliés actifs des femmes dans leurs revendications pour une meilleure articulation du travail et de la vie familiale, en particulier dans les lieux de travail. Certains signes de transformations en ce sens sont visibles, probablement plus dans le cas du premier que du second aspect, mais ils devront se multiplier pour conduire à des changements significatifs et durables (Dandurand et Descarries, 1992).

L'État se trouve pour sa part interpellé de plus d'une façon. D'abord concerné de par sa responsabilité dans l'établissement de normes de travail relatives à la conciliation concrète

23. L'exemple récent de la Commission royale du Canada sur les nouvelles technologies de la reproduction suffit à nous en convaincre.

24. À commencer par des programmes d'éducation sexuelle adéquats susceptibles de réduire à la fois l'incidence des grossesses non désirées et des maladies transmises sexuellement, dont certaines sont responsables de cas de stérilité.

de la maternité et du travail, il a déjà en partie assumé ce rôle en édictant diverses règles, au Québec en particulier. Mais il est interpellé de façon encore plus globale parce que la situation actuelle conduit tout droit à une reconnaissance sociale du travail de reproduction. Par là, on entend le fait que la société assume collectivement le coût social et financier de la reproduction, plutôt que de le faire reposer sur les seuls individus ou entités concernés, comme c'est le plus souvent le cas maintenant avec les femmes et les familles avec enfants. Cette orientation devrait conduire à un ensemble cohérent de mesures s'articulant autour de l'objectif général de créer les conditions propices à la réalisation du désir d'enfants²⁵.

Deux facteurs font de cette responsabilité collective un aspect particulièrement crucial de la situation démographique actuelle : le premier a trait au fait que la rupture entre logique individuelle et logique collective en matière de fécondité paraît bien avoir été consacrée dans les sociétés industrialisées comme la nôtre. Ainsi, même s'il est évident que la reproduction démographique constitue un aspect essentiel de la reproduction sociale²⁶, on en cherche en vain les signes concrets au niveau des individus mêmes. Le second facteur réside dans le fait que l'articulation entre travail et fécondité paraît de plus en plus se faire selon les règles du monde de la production²⁷ et qu'il revient à la société dans son ensemble d'édicter des règles différentes, respectueuses des aspirations de fécondité des individus et des couples. Même si nous en sommes encore loin, on peut d'ores et déjà s'interroger sur certaines conséquences immédiates d'une telle orientation. Deux aspects me paraissent devoir être soulignés, l'un strictement démographique et l'autre plus largement social.

Du point de vue démographique, la question a trait à l'impact auquel il faut s'attendre sur les niveaux de fécondité, un sujet de préoccupation pour plusieurs. Le fait que les couples ne semblent pas avoir présentement beaucoup moins d'enfants qu'ils ne le souhaitent ne présage pas un changement important, mais l'impact pourrait néanmoins s'avérer légèrement positif, certains freins à la réalisation du désir d'enfants se trouvant levés. L'expérience récente d'un pays comme la Suède permet également d'anticiper ce genre de résultat (Hoem, 1990). Même légère, une telle augmentation devrait être vue comme une retombée positive donnant lieu à une plus grande marge de manœuvre pour les ajustements sociaux rendus nécessaires par les changements démographiques récents et à venir²⁸.

D'un point de vue social et économique, il faut surtout dès maintenant s'attendre à payer la note accompagnant les changements envisagés, ce qui implique de cesser d'entretenir l'idée que la situation des faibles niveaux de fécondité peut être modifiée à bon compte. L'examen des conditions de reproduction indique au contraire que les problèmes sont profonds et commandent d'établir au plus tôt une véritable responsabilité collective en la matière. Une responsabilité collective qui implique de consacrer une plus large part de son revenu à répondre à des besoins comme les services aux personnes âgées ou des garderies pour les tout-petits. Le rapprochement ici de ces deux catégories extrêmes de la pyramide des âges n'est pas fortuit : il entend rappeler que la même responsabilité collective doit s'appliquer aux enfants

25. Sans entrer dans les détails, mentionnons certains travaux réalisés dans cette voie : MATHEWS (1989), LE BOURDAIS (1989), DANDURAND et KEMPENEERS (1990), CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1991); ou encore l'exemple de la Suède, l'un des pays industrialisés les plus avancés dans la voie de la reconnaissance sociale de la maternité (HOEM, 1990).

26. Cela pour toutes les sociétés, indépendamment du projet nationaliste propre au Québec.

27. Cela non seulement parce que le monde du travail impose son rythme et ses règles dans le domaine de la maternité et de la vie familiale, mais aussi parce qu'une logique productiviste paraît s'imposer progressivement dans l'univers même de la reproduction. Voir entre autres les craintes exprimées à cet égard dans le compte rendu d'une table ronde rapporté par de KONINCK et GAUVREAU (1991).

28. Dans la structure par âges notamment, ou encore du point de vue des effectifs de population. Avec les taux de croissance actuels, les changements n'ont d'ailleurs pas à être spectaculaires pour contribuer à stabiliser les tendances. Des projections récentes montrent qu'un niveau de fécondité de 1,8 enfant par femme combiné aux niveaux actuels d'immigration permettrait à la population québécoise de se reproduire (LEDENT, 1993).

comme aux personnes âgées et souligner l'urgence d'une solidarité renouvelée entre générations.

Danielle GAUVREAU

Institut interuniversitaire de recherches sur les populations
et Département de sociologie et d'anthropologie

Université Concordia

1455, boulevard de Maisonneuve Ouest

Montréal, Québec, Canada H3G 1M8

RÉSUMÉ

Cet examen des tendances récentes de la fécondité au Québec met l'accent sur les conditions concrètes dans lesquelles se réalise le désir d'enfants au Québec. Le recours à l'histoire permet d'abord d'illustrer l'ampleur des changements survenus et d'identifier quelques pistes pour en rendre compte. Trois éléments sont alors examinés tour à tour, puis dans leurs interrelations : la fécondité, le couple et le travail. La discussion des aspects politiques reliés à ces questions est volontairement reléguée à la fin, dans le but d'ancrer le débat dans une perspective la plus réaliste possible.

SUMMARY

This examination of recent trends in Quebec fertility puts the accent on the concrete conditions which give rise to the desire for children. First, a look back in time illustrates the scope of changes that have come about and makes it possible to identify a number of possible avenues to account for them. Three elements are then examined in turn and in their interrelationships: fertility, the couple and work. The discussion of the political aspects related to these questions has been voluntarily relegated to the end, to better anchor the debate in the most realistic perspective possible.

RESUMEN

Este examen de las tendencias recientes sobre la fecundidad en Quebec pone énfasis en las condiciones concretas dentro de las cuales se realiza el deseo de tener niños en Quebec. Recurrir a la historia permite en primer lugar ilustrar la magnitud de los cambios producidos e identificar algunas pistas para demostrarlo. Tres elementos se examinan uno tras otro y luego se estudian sus interrelaciones : la fecundidad, la pareja y el trabajo. La discusión sobre los aspectos políticos ligados a estos temas es voluntariamente relegada al final, con el objetivo de centrar el debate dentro de una perspectiva la más realista posible.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAKRISHNAN, T. R., Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Karol J. KROTKI (1993), *Family and Childbearing in Canada : A Demographic Analysis*, Toronto, University of Toronto Press.
- BOUCHARD, Gérard et Richard LALOU (1993), « La surfécondité des couples Québécois depuis le XVII^e siècle, essai de mesure d'interprétation », *Recherches sociographiques*, vol. xxxiv, n° 1, pp. 9-44.
- CALDWELL, John Charles (1982), *The Theory of Fertility Decline*, Londres, Academic Press.
- CHESNAIS, Jean-Claude (1986), *La transition démographique*, Paris, Presses universitaires de France (Institut national d'études démographiques, Travaux et documents n° 113).
- COALE, Ansley et Susan COTTS WATKINS (1986), *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, Princeton University Press.
- CONSEIL DE LA FAMILLE (1993), *Les Services de garde au Québec : un équilibre précaire*, Québec, Conseil de la famille.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1991), *Femmes et questions démographiques. Un nouveau regard*, Québec, les Publications du Québec.
- DANDURAND, Renée B. (1981), « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *Sociologie et sociétés*, vol. xiii, n° 2, pp. 95-111.
- DANDURAND, Renée B. et Francine DESCARRIES (dir.) (1992), *Mères et travailleuses. De l'exception à la règle*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DANDURAND, Renée B. et Marianne KEMPENEERS (1990), « Femmes et politiques familiales entre l'ambivalence et l'implication », *Santé mentale au Québec*, vol. xv, n° 1, pp. 85-99.
- DANDURAND, Renée B. et Lise SAINT-JEAN (1990), *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- de KONINCK, Maria et Danielle GAUVREAU (1991), « Femmes et reproduction : compte rendu d'une table ronde », *Recherches sociographiques*, vol. xxxii, n° 3, pp. 427-440.
- DESROSIERS, Hélène et Céline LE BOURDAIS (1991), « La montée du travail à temps partiel féminin : une aide aux mères ou à l'emploi? », dans Conseil du statut de la femme, *Femmes et questions démographiques. Un nouveau regard*, Québec, les Publications du Québec, pp. 27-51.

- DESROSIERS, Hélène et Céline LE BOURDAIS (1993), « Les unions libres chez les femmes canadiennes : étude des processus de formation et de dissolution », dans D. D. Cordell, D. Gauvreau, R. R. Gervais et C. Le Bourdais (dir.), *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 197-214.
- FOURNIER, Daniel (1989), « Pourquoi la revanche des berceaux ? L'hypothèse de la sociabilité », *Recherches socio-graphiques*, vol. xxx, n° 2, pp. 171-198.
- GAUVREAU, Danielle (1991a), *Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GAUVREAU, Danielle (1991b), « Destins de femmes, destins de mères : images et réalités historiques de la maternité au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. xxxii, n° 3, pp. 321-346.
- HENRIPIN, Jacques (1968), *Tendances et facteurs de la fécondité au Canada*, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.
- HOEM, Jan M. (1990), « Social Policy and Recent Fertility Change in Sweden », *Population and Development Review*, vol. 16, n° 4, pp. 735-748.
- JACOBSON, Cardell K. et Tim B. HEATON (1991), « Voluntary Childlessness Among American Men and Women in the Late 1980's », *Social Biology*, vol. 38, n° 1, pp. 79-93.
- KEMPENIERS, Marianne (1992), *Le travail au féminin : Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Démographie canadienne ».
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, T. R. BALAKRISHNAN et Karol J. KROTKI (1987), « La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage ? Les attitudes des jeunes Québécoises », dans R. B.-Dandurand (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 27-46.
- LE BOURDAIS, Céline (1989), « Politique familiale ou politique nataliste : un enjeu de taille pour les femmes », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 8, n° 2, pp. 83-102.
- LE BOURDAIS, Céline et Hélène DESROSIERS (1988), *Trajectoires démographiques et professionnelles : une analyse longitudinale des processus et des déterminants*, rapport soumis au ministère de la Santé et du Bien-être social dans le cadre de l'Étude sur l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale, Montréal, Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation.
- LE BOURDAIS, Céline et Nicole MARCIL-GRATTON (1994), « La politique familiale au Québec : penser et agir en famille », dans Maureen Baker, *Les politiques gouvernementales face aux familles canadiennes en transition*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, pp. 117-140.
- LEDENT, Jacques (1993), *L'Impact de l'immigration internationale sur l'évolution démographique du Québec*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Coll. « Études et recherches », n° 8.
- MARCIL-GRATTON, Nicole (1987), « Le recours précoce à la ligature des trompes au Québec : des suites indésirables ? », *Sociologie et sociétés*, vol. XIX, n° 1, pp. 83-95.
- MATHEWS, Georges (1989), *Politiques natalistes européennes et politique familiale canadienne*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation, Coll. « Études et documents », n° 9.
- MATTHEWS, Beverly et Roderic BEAUJOT (1993), *Gender Roles and Family Strategies : Contrasting Views of Canadian Women and Social Policy Consequences*, communication présentée au Congrès international de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Montréal, août 1993.
- McDANIEL, Susan A. (1989), « Reconceptualizing the Nuptiality/Fertility Relationship in Canada in a New Age », *Canadian Studies in Population*, vol. 16, n° 2, pp. 163-185.
- McINNIS, Marvin (1992), *The Fall in Fertility in Nineteenth Century Canada*, communication présentée au congrès de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population sur le « peuplement des Amériques », Veracruz, Mexique.
- OPPENHEIM MASON, Karen (1992), « Culture and the Fertility Transition : Thoughts on Theories of Fertility Decline », *Genus*, vol. XLVIII, n° 3-4, pp. 1-14.
- PICHÉ, Victor et Jean POIRIER (1990), « Les théories de la transition démographique : vers une certaine convergence ? », *Sociologie et sociétés*, vol. XXII, n° 1, pp. 179-192.
- RAJULTON, Fernando et T. R. BALAKRISHNAN (1990), « Interdependence of Transitions among Marital and Parity States in Canada », *Canadian Studies in Population*, vol. 17, n° 1, pp. 107-132.
- RAO, K. Vaninadha (1987), « Childlessness in Ontario and Quebec : Results from 1971 and 1981 Census Data », *Canadian Studies in Population*, vol. 14, n° 1, pp. 27-46.
- RAO, K. Vaninadha et T. R. BALAKRISHNAN (1988), « Recent Trends and Sociodemographic Covariates of Childlessness in Canada », *Canadian Studies in Population*, vol. 15, n° 2, pp. 181-200.
- RINDFUSS, Ronald R. et Audrey VANDENHEUVEL (1990), « Cohabitation : A Precursor to Marriage or an Alternative to Being Single », *Population and Development Review*, vol. 16, n° 4, pp. 703-726.
- ROCHON, Madeleine (1986), « Stérilité et infertilité : deux concepts », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 15, n° 1, pp. 27-56.
- ROCHON, Madeleine (1989), « La vie reproductive des femmes aujourd'hui. Le cas du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 18, n° 1, pp. 15-61.
- ROCHON, Madeleine (1991), « La fécondité des jeunes générations québécoises », dans Conseil du statut de la femme, *Femmes et questions démographiques. Un nouveau regard*, Québec, les Publications du Québec, pp. 73-102.
- ROUSSEL, Louis (1989), *La famille incertaine*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- STATISTIQUE CANADA (1992a), *Rapport sur l'état de la population du Canada*, par Jean Dumas et Yolande Lavoie, Ottawa, Catalogue 91-209 (Conjoncture démographique).
- STATISTIQUE CANADA (1992b), *Mariage et vie conjugale au Canada*, par Jean Dumas et Yves Péron, Ottawa, Statistique Canada, Catalogue 91-534 (Conjoncture démographique).

- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine (1990), « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, vol. 45, n° 3, pp. 265-297.
- WHITE, Lynn K. (1990), « Determinants of Divorce : A Review of Research in the Eighties », *Journal of Family History*, vol. 52, n° 4, pp. 904-912.